

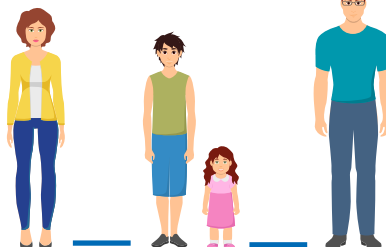
SÉPARATION



AIDE À DOMICILE



**LA CAF
EST À VOS
CÔTÉS**



L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Après une séparation, il est parfois utile de se faire accompagner le temps d'apprendre à vivre seul(e) avec son ou ses enfant(s). Une aide temporaire à domicile apporte un soutien pour vous aider à surmonter les difficultés que vous pouvez rencontrer. Concrètement, elle vous propose :



Un accompagnement pour réorganiser votre quotidien et celui de vos enfants (organisation des tâches ménagères, du logement...)



Une écoute attentive et des réponses à vos interrogations



Des conseils pour mieux assurer la transition et faciliter un retour à l'équilibre



Un soutien dans les relations avec vos enfants

EST-CE QUE JE PEUX DEMANDER UN ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE ?

Vous pouvez bénéficier de l'aide et de l'accompagnement à domicile si :



Vous êtes déjà allocataire de la Caf ou relevez du régime général



Vous avez au moins un enfant de moins de 16 ans à charge



Vous êtes séparé(e) depuis moins de 3 mois

COMMENT S'ORGANISE L'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE ?

Il est assuré par des professionnels formés qui interviennent à votre domicile. L'intervention se déroule en votre présence, sur une période de six mois maximum.

Pour bénéficier d'un accompagnement à domicile, vous aurez un premier rendez-vous pour déterminer, en fonction de vos besoins, les modalités de l'intervention à mettre en place.

EST-CE QUE JE DOIS PAYER POUR AVOIR UN ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE ?

La Caf finance une grande partie de l'intervention. Une participation de la famille est obligatoire. Elle est calculée en fonction du quotient familial déterminé par la Caf.

Elle peut varier de 0,26 € de l'heure (pour un quotient familial de moins de 152 €) à 11,88 € de l'heure (pour un quotient familial supérieur à 1 293,01 €).

ET SI JE SOUHAITE EN SAVOIR PLUS ?

- > Rendez-vous sur www.caf.fr pour avoir plus d'informations sur les offres de la Caf en cas de séparation
- > Rendez-vous sur www.monenfant.fr pour accéder à des conseils pratiques pour les parents au quotidien

ASSOCIATIONS

- > ADIHAM (anciennement ADIAF-SAVARAHM) : 31 cours Émile Zola, 69100 Villeurbanne
tél : 04 72 43 96 79
- > FEDERATION ADMR DU RHONE ET METROPOLE DE LYON : route des Grands champs, 69210 Sain Bel
tél : 04 74 72 60 55